

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

ACCÈS TRANSPARENT AU MARCHÉ DE L'ASSURANCE EMPRUNTEUR - (N° 4624)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE30

présenté par
Mme Lemoine, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« au plus tard ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de précision pour éviter une redondance.